

Chenal Laurentien : Le gouvernement mène des consultations au sujet de la nouvelle ZPM

Dossier de la rédaction de H2o
July 2017

Des écosystèmes résilients et en bonne santé permettent d'appuyer la durabilité des industries, des économies locales et des collectivités dans l'ensemble du Canada. C'est la raison pour laquelle le gouvernement du Canada prend des mesures supplémentaires pour aider à conserver, protéger et restaurer la biodiversité marine et les fonctions de l'écosystème, en proposant le chenal Laurentien, au large de la côte de Terre-Neuve-et-Labrador, à titre de zone de protection marine (ZPM) en vertu de la Loi sur les océans du Canada. Dominic LeBlanc, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, a annoncé le début d'une période de consultation publique sur cette zone de protection marine proposée. Le gouvernement tiendra compte des commentaires fournis par le public lors de cette consultation lorsqu'il rédigera la version définitive du règlement qui désignera et régira la nouvelle ZPM.

Situé au large de la côte sud-ouest de Terre-Neuve, le chenal Laurentien constitue un habitat unique dans les eaux de Terre-Neuve-et-Labrador en raison de la circulation complexe et des conditions océanographiques dont elles font l'objet. Cette ZPM proposée vise à protéger d'importantes espèces aquatiques et les habitats qui les soutiennent. Cette zone abrite la concentration la plus élevée d'aiguillat noir à l'échelle des eaux canadiennes et représente son unique lieu de naissance. Il s'agit d'une zone importante de frai, de croissance et d'alimentation pour une variété d'espèces, notamment la maraîche (requin-taupe) et la raie à queue de velours. Il s'agit d'une voie de migration essentielle qui sert aux mammifères marins pour entrer dans le golfe du Saint-Laurent et en sortir, et deux espèces en péril - le loup atlantique et la tortue luth - se trouvent dans cette zone. Le chenal Laurentien possède également l'une des plus fortes concentrations de pennatules - coraux mous en forme de plumes - dans la biorégion de Terre-Neuve-et-Labrador. L'établissement de la ZPM proposée permettra de reconstituer les stocks épuisés de poissons, en leur offrant un refuge et en protégeant leur habitat au sein de la zone désignée. À mesure que les populations de poissons augmenteront dans la ZPM proposée, elles se répandront dans les zones voisines, ce qui permettrait leur pêche durable et s'accompagnerait d'avantages économiques futurs.

La ZPM proposée est le résultat direct d'une collaboration réunissant les collectivités autochtones, l'industrie de la pêche, l'industrie pétrolière et gazière, les organisations non gouvernementales de l'environnement, les intervenants locaux et tous les ordres de gouvernement.

Gouvernement Canada